

# Mensonges, entourloupes, omissions... ???

Les modifications du PLU par rapport au POS sont minimales répétait notre Maire ...

Dans notre tract du 21 décembre 2010, nous nous demandions  
*pourquoi la municipalité repoussait tant la mise au grand jour de son projet de PLU ?*  
( PLU : P lan L ocal d' U rbanisme )

 Notre municipalité nous a présenté le 26 mai 2010 à la salle des Fêtes  
le nouveau périmètre de la ZAC Mimaisonnette (restreint à la zone 1AU)

## Mensonges :

Le dossier de projet de PLU (enfin consultable depuis le 28 avril 2011),  
montre en fait que le projet Mimaisonnette est celui de 2007 (Zones 1AU et 2AU).

**Les jardins des riverains du projet sont toujours inscrits dans le périmètre !**

(rues de Verdun, des Vignes et Belle Fontaine).

**On peut en conclure que M. le Maire « s'est effectivement assis (comme il l'avait annoncé)  
sur les signatures des 414 foyers » qui étaient eux aussi opposés à la procédure de ZAC  
et à la « réquisition » des jardins inscrits dans le périmètre du projet.**

Comment alors interpréter les « rassurez-vous ! » de M. le Maire... ?

 Notre commune vient d'acquérir plus de **30 ares non constructibles au POS**  
pour moins de 5000 € hors frais.

*Pourquoi la municipalité repoussait-elle tant la mise au grand jour de son projet de PLU ?*

Le zonage du PLU classe maintenant ces mêmes espaces UB – constructibles...

Les anciens propriétaires n'auraient-ils pas été « un petit peu » entourloupés ?

(Après l'adoption de ce PLU, les anciens propriétaires auraient obtenu plus en cédant moins d'un are !)

 Les coulées vertes permettant la migration de la faune et de la flore, qui sont nécessaires  
au nord et au sud de notre commune, n'apparaissent pas sur les documents  
et ne sont pas évoquées dans le projet de PLU qui nous est présenté.

Pourtant, les propriétés concernées vont sans doute être soumises à de fortes contraintes.

L'omission du zonage des coulées vertes dans le PLU,  
n'a-t-elle pas pour conséquence de museler leurs propriétaires ?

  Vous ne pouvez pas stationner tous vos véhicules chez vous... , rassurez vous,  
le règlement du PLU prévoit des dispositions particulières pour vous « offrir »  
à la construction ou à l'occasion de travaux, de quoi vous garer à Pierrevillers.  
(rassurez vous, 12 195 € la place au maximum)

Vous possédez une piscine ou prévoyez d'en avoir une... , rassurez vous,  
le règlement du PLU impose les nouvelles couleurs tendance...

  Etc, etc, etc... rassurez vous !!!

**ou bien, consultez le PLU en mairie jusqu'au 31 mai...**

*Vous pourrez porter vos remarques dans le cahier de l'enquête publique.*

**Pour nous contacter, nous informer, nous soutenir, ou nous rejoindre :**

« La Sentinelle de Pierrevillers », 7 rue Belle Fontaine 57120 Pierrevillers,

parlez en à vos voisins, ils sont peut être déjà membres...ou allez à : <http://www.lasentinelledepierrevillers.com>